

ENVIRONNEMENT

Où me baigner ?

Le territoire de Cap Atlantique compte 39 sites de baignade, dont 1 en eau douce. 100 % répondent aux critères de qualité de la directive européenne concernant les eaux de baignades.

De nombreux sites de baignade de Pénestin à La Baule-Escoublac

39 sites de baignade sont déclarés par les communes et la majorité est en excellente qualité. Un travail lourd au quotidien, surtout en été, pour contribuer à pérenniser cet usage en mer et en eau douce.



Le littoral de Cap Atlantique est riche de plages de toutes tailles et de toutes formes. Des petites criques rocheuses aux longues plages de sable, ce sont au total 39 sites de baignade qui sont déclarés par les communes auprès des ARS (Agence Régionale de Santé) (Agence Régionale de Santé). 38 sites de baignade sont en eau de mer et un site est en eau douce à Saint-Lyphard.



Quelle est la qualité des eaux de baignade ?

La qualité de l'eau de baignade fait l'objet d'un suivi régulier entre juin et septembre de chaque année, coordonné par les ARS (Agence Régionale de Santé). Les résultats de ces analyses sont consultables sur les panneaux à l'entrée des plages, mais également sur le [site internet du ministère chargé de la santé](#).



Bon à savoir

La directive européenne "Eau de baignade" demande que chaque site déclaré soit en qualité suffisante. En 2019, tous les sites de baignade de Cap Atlantique le sont.

Les pavillons bleus en 2019

En 2019, les plages de La Baule-Escoublac et de La Turballe ainsi que le Port de La Baule-Le Pouliguen sont labellisés « Pavillon Bleu », une reconnaissance qui récompense les plages en matière de respect de l'environnement, qualité des eaux, sécurité et accessibilité pour tous.



Communauté d'agglomération de la Presqu'île de Guérande Atlantique

3 Avenue des Noëles
44503 La Baule-Escoublac Cedex

☎ 02 51 75 06 80